



OFFRE DE POSTE

Intitulé du poste	Agent d'entretien de la voirie
Condition d'accès au poste	Emploi permanent – Fonctionnaire ou contractuel (CDD évolutif)

IDENTITE DE L'AGENT

Nom, prénom	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Statut, cadre d'emplois, catégorie, grade	Adjoint technique territorial à temps complet

PRESENTATION DU SERVICE D'AFFECTATION

Missions principales du service	Entretien et opérations de première maintenance au niveau de la voirie. Gestion du matériel et de l'outillage
Composition du service (effectif)	10
Positionnement du poste	Sous l'autorité du Responsable des services techniques

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Missions et activités	• Enrobage • Entretien de la chaussée • Réparations, aménagement du domaine public • Chantier de signalisation horizontale, verticale • Pavage • Salage (neige) • Ramassage des feuilles mortes • Fauchage, défrichage • Conduites d'engins, de véhicules • Assurer la propreté du domaine communal notamment en prélevant les déchets (feuilles, dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc...) • Travaux de métallerie • Entretien du matériel et gestion de la mécanique sur le parc machine et véhicule • Gestion et mise en place du stock des consommables du matériel espaces verts et voirie • Réalisation des demandes de devis du parc matériel Par nécessité de service, l'agent peut être amené à remplacer un autre agent dans un autre service au sein des services techniques.
-----------------------	---

Conditions de travail	Temps de travail hebdomadaire : 35h Horaires : 7h45 – 12h / 13h30 - 17h00 du lundi au jeudi 7h45 – 11h45 le vendredi Lieu de travail : Sur l'ensemble du territoire d'Argentonnay (Commune et communes déléguées) Contraintes d'exercice : L'agent, de par son activité, travaille à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons et est soumis de ce fait aux aléas climatiques. Déplacements fréquents sur les différents sites de la commune.
------------------------------	--

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Profil du poste	Les « savoirs » : • Permis B exigé • Permis BE recommandé • Connaissance du fonctionnement du matériel spécifique (voiries, ...) • Détecter les dysfonctionnements d'une machine • Lire, comprendre et interpréter des plans, schémas, notices, dossiers techniques, consignes de sécurité... • Appliquer les règles de sécurité du travail Les « savoir-faire » : • Techniques de nettoyage et d'entretien du matériel • Techniques de détection des dysfonctionnements du matériel utilisé • Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité • Connaissance de la typologie des risques liés à la voirie • Techniques de prévention d'accidents sur le site (signalisation de chantier, port des EPI...) • Techniques de signalisation temporaire • Techniques de conduite d'engins et de véhicule Les « savoir-être » : • Capacité à travailler en équipe • Ponctualité • Rigueur • Autonomie • Respect des règles et des consignes • Réactivité • Sociabilité
------------------------	---

L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation par courrier ou par mail à rh@argentonnay.fr

Pour plus d'informations, contactez Séverin ROBERT au 05 49 72 91 82.